

23K14

Lac Lagny

Légende

Carte des titres miniers

- Statut:**
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation, R-Révoqué
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé
- Statut:**
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-Demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

- Statut:**
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-Demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
- Statut:**
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-Demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

- Substance extraite:**
 G: Gravier, D: Dolomie, U: Autre
 S: Sable de silice, F: Ferme consolidée, P: Ferme consolidée
 C: Calcaire, J: Terre jaune, R: Résidu miniers inertes
 E: Minerai de fer, M: Marbre, S: Sable
 E: Minerai de silice, N: Terre noire, T: Tourbe

- Statut du site d'extraction:**
 O: Ouvert sous conditions, C: Ouvert, F: Fermé, N: Non autorisé, T: En traitement

Contrainte à l'activité minière

- Contrainte majeure:**
 Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonage minier, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
 Périmètre urbanisé
 Territoire soustrait au zonage minier et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
 Territoire où l'exercice de l'activité minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises
 Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
 Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 Territoire incompatible avec l'activité minière
- Contrainte mineure:**
 Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
 Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

- Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
 Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

- Entente Pilagan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

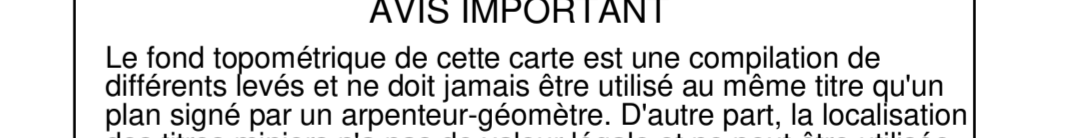
- Nissinan de Bétiame, Essipk, Mashewish, Nutshekuan

Frontières

- Frontière internationale
 Frontière interprovinciale
 Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998
 net de 20'12" (ouest) avec une variation annuelle déclinatoire de 7'07"
 Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 19
 48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée UTM, Zone 19

Echelle 1:50 000



AVIS IMPORTANT
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

